

Le présent certificat atteste que les assurances ci-dessous sont en vigueur à ce jour et que les polices d'assurance énumérées ont été établies au nom de l'assuré désigné dans ce certificat pour la période d'assurance indiquée, nonobstant toute exigence, modalité ou condition de tout contrat ou autre document à l'égard duquel le présent certificat peut être établi ou peut se rapporter.

Détenteur du certificat

À qui de droit

Nom et adresse de l'Assuré

9289-4146 Québec inc. f.a.s.r.s. Toiture Unix
11475, 5e Avenue
Montréal, QC H1E 1P2

GENRE D'ASSURANCE	ASSUREUR	NO DE POLICE	DATE D'EXPIRATION (J / M / A)	GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
<input checked="" type="checkbox"/> A) Assurance responsabilité civile générale incluant : <input checked="" type="checkbox"/> Produits et opérations complétées <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité contractuelle – restreinte <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité réciproque <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité patronale contingente <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité locative – Limite 1 000 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> Préjudice personnel et imputable à la publicité <input checked="" type="checkbox"/> Automobile des non-proprétaires (F.P.Q. N° 6)	REVAU Souscription Avancée Inc.	PN2405291	31/03/2026	Limite combinée pour les dommages corporels et les dommages matériels <input checked="" type="checkbox"/> base d'évènement	2 000 000 \$ Par événement 2 000 000 \$ Par période d'assurance 2 000 000 \$ Produits & opérations complétées 2 000 000 \$ F.P.Q. N° 6

Descriptions des lieux/activités : **Entrepreneur en toitures**

Ce certificat est délivré à titre d'information seulement et est assujéti à toutes les limites, les exclusions et les conditions de la (les) police(s) d'assurance énumérée(s) ci-dessus, telle(s) qu'elle(s) existe(nt) actuellement ou qui pourront être modifiées ultérieurement par avenant.

Les limites indiquées peuvent avoir été réduites par les réclamations ou les frais payés. Les limites d'assurance mentionnées ci-dessus sont exprimées en monnaie canadienne (CAD).

Émis le 25 mars 2025

Pierre-Olivier Venne

Pierre-Olivier Venne,
Courtier en assurance de dommages